



DELIB 35-2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de CAHUZAC
Séance du 20 juin 2024 à 20h00**

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 7

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 16/06/2024

Date d'affichage : 16/06/2024

L'an deux mille vingt et quatre et les vingt juns à 20h10, le Conseil Municipal de CAHUZAC, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Mme Alexia BOUSQUET, Maire.

Présents : Mesdames Alexia BOUSQUET, Emeline PAGES, Nadège BOUYSSSE et Martine BOUSQUET et Messieurs Francis LEDOUX, Simon SAFFORES

Excusés : M. Adrien STOLDICK pouvoir à M. Simon SAFFORES, Mme Evelyne ROUANET pouvoir à Mme Emeline PAGES, M. Cédric GARCIA pouvoir à Mme Alexia BOUSQUET

Retards : M. Jean-Luc IMART arrivé à 21h48, il prend part au conseil à partir de la délibération

Secrétaire de séance : Mme Emeline PAGES

Conformément à l'article [L 2121-21 du CGCT](#), Mme le maire propose de voter à main levée

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Objet de la délibération : Délibération Autorisation donnée au maire pour la signature de convention ADM ou Voisin vigilant

Mme le maire explique qu'elle a réceptionné un mail de voisin vigilant concernant les nouveaux tarifs suite au rachat de la société, elle explique que suite à la réception de ce mail elle a fait des recherches sur des services similaires et que l'association des maires propose le même type de service (un service d'aide à l'information qui s'intègre dans le plan communal de sauvegarde).

Elle présente les deux propositions au Conseil et demande à ce dernier de se prononcer.

Après en avoir délibéré le conseil décide de renouveler la convention avec la société voisins vigilants sur une durée de 3 ans soit 600€TTC par an.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 1

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,

Mme le Maire, Alexia BOUSQUET